

SAC-961101

UNIVERSITÉ DE MONCTON

142e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 1er novembre 1996

De 13 h 30 à 17 h 35

Tenue par vidéoconférence

Institut de Memramcook

Campus de Shippagan

Campus d'Edmundston

PRÉSENCES

Richard Barry, professeur Edmundston

René Blais, professeur Edmundston

Zénon Chiasson, doyen Moncton

Omer Chouinard, professeur Moncton

Hermel Couturier, directeur Moncton

Yahia D'Jaoued, professeur Shippagan

Léandre Desjardins, vice-recteur Enseignement et recherche (VRER) U de M

Nassir El-Jabi, doyen Moncton

Paul Grell, professeur Moncton

Serge Jolicoeur, professeur Moncton

Lorraine Julien, bibliothécaire Moncton

Marcelle Laforest, directrice Moncton

Nicolas Landry, professeur Shippagan

Colette Landry Martin, directrice générale Éducation permanente (DGEP) U de M

Stéphane LeBlanc, étudiant Moncton

Linda Lequin, professeure Moncton

Victorin Mallet, doyen Moncton

Jacques Martin, professeur Edmundston

Isabelle McKee-Allain, doyenne par intérim Moncton

Denis Michaud, étudiant Moncton

Gisèle Paulin, étudiante Shippagan

Shirley Paulin, étudiante Moncton

Louise Péronnet, professeure Moncton

Jean-Guy Poitras, directeur Services pédagogiques (DSP) Edmundston

Theresia Quigley, professeure Moncton
Luc Richard, étudiant Edmundston
Edgar Robichaud , directeur Edmundston
Jean-Bernard Robichaud, recteur et président du Sénat U de M
Gilbert Royer, directeur
Services pédagogiques (DSP) Shippagan
Michèle Trudeau, directrice Moncton
Lita Villalon, directrice Moncton
Martin Waltz, professeur Moncton
George Wybouw, doyen Moncton

INVITÉS ET INVITÉES

Paul-Émile Benoit, directeur Communication Moncton
Rhéal Bérubé, directeur Développement universitaire Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Pierre Dion, président d'assemblée Moncton
Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire générale par intérim et secrétaire du Sénat (SG) U de M
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Viateur Viel, registraire Moncton

EXCUSÉ-E-S : Paul Albert, Gilles Chiasson, Michel Doucet, Mariana Kant, Rino Lacombe, Fernand Landry, Rodrigue Landry, Truong Vo-Van et Francis Weil.

ABSENTS : Normand Carrier et Ian Richmond

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT 4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION 4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 4
4. CORRESPONDANCE 4
Lettre de Lorraine Julien 4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-960828 4
Visite de M. J. Édouard Alexis, ministre de l'Éducation (Haïti) 5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-960828 5
 - 7.1 (4) Initiation au fonctionnement du Sénat 5
 - 7.2 (10) Rapports annuels 5
 - 7.3 (14.2) Répertoire 6
 - 7.4 (14.3) Rapport du Comité *ad hoc* sur la promotion de la qualité académique 6
8. ANNONCE DU POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE CHAMPLAIN 6
9. CALENDRIER UNIVERSITAIRE 7
 - 9.1 Calendrier universitaire 1997-1998 7
 - 9.2 Calendrier universitaire 1999 10

10. RÉACTIONS AU RAPPORT DE KEN DRYDEN	10
11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	11
11.1 Sciences sociales : création d'un cours	11
11.2 Éducation : création d'un cours	11
11.3 Éducation physique et loisir : nouvelle appellation	11
11.4 Shippagan : deuxième année géographie	12
12. SUIVI DU CONSEIL DES GOUVERNEURS (CGV-960921)	14
12.1 Le plan de recrutement	14
12.2 Sondage sur le rôle des membres du Conseil des gouverneurs	16
12.3 Le Parc scientifique	16
12.4 Le plan stratégique de l'Université	16
12.5 La représentation étudiante au Conseil des gouverneurs	16
12.6 L'harmonisation des taxes	16
13. COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU OU DE LA VRER : NOMINATIONS	17
14. SÉNAT	17
14.1 Réforme	17
14.2 Calendrier des réunions de la deuxième session	17
15. POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES : NOMINATIONS PAR INTÉRIM	18
16. AFFAIRES NOUVELLES	19
16.1 Association des étudiants et des étudiantes d'études supérieures	19
16.2 L'intégration et la persistance des étudiants à l'U de M	19
16.3 Le nouveau monde de la communication savante : les défis et les choix du Canada	20
16.4 Principes éthiques en enseignement universitaire	20
17. PROCHAINE RÉUNION	20
18. CLÔTURE	20

DOCUMENTS 21

DOCUMENT A : Ordre du jour A(1)

DOCUMENT B : Correspondance B(1-2)

DOCUMENT C : Initiation au fonctionnement du Sénat C(1)

DOCUMENT D : Rapports annuels D(1-42)

Faculté des sciences sociales D(2-7)

Centre de recherche en linguistique appliquée D(8-25)

Chaire d'études coopératives D(26-42)

DOCUMENT E : Calendrier universitaire 1997-1998 E(1)

DOCUMENT F : Réactions au rapport de Ken Dryden F(1)

DOCUMENT G : Rapport du Comité des programmes G(1-19)

DOCUMENT H : Plan de recrutement 1996-1997 H(1-26)

DOCUMENT I : Politique de sélection des cadres : nominations par intérim I(1)

DOCUMENT J : Association des étudiants et des étudiantes d'études supérieures J(1)

Nota bene :

1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC960607, page 5).

2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 13 h 24. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La SG donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la SG.

4. CORRESPONDANCE

Voir le Document B, p. 1-2

Lettre distribuée aux membres :

1996 10 15 : Lettre de **Lorraine Julien**. Objet : Annonce du poste de bibliothécaire en chef (Bibliothèque Champlain). Elle sera traitée à la rubrique 8.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Le président fait part des suggestions du Bureau de direction du Sénat :

Par égard pour l'invité, le point 9 sera traité à 14 h 30.

Le point 14 (*Calendrier universitaire*) devient le point 10.

Le point 12 : les nominations doivent être faites aujourd'hui.

Au point 16 (*Affaires nouvelles*), on ajoute :

16.4 Document *Principes éthiques en enseignement universitaire*

Le recteur annonce que le ministre de l'Éducation nationale d'Haïti viendra rendre visite au Sénat.

R : 01-SAC-961101

Michèle Trudeau, appuyée par Hermel Couturier, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-960828

Corrections :

Procès-verbal : Page 5, point 7.1, troisième ligne, il faut lire **Conseil de bibliothèque** au lieu de *Conseil des bibliothèques*.

Comité plénier : Page 1, 13e ligne, intervention de M. Chouinard, il faut lire **se rattacher** à au lieu de *se retirer de*.

R : 02-SAC-961101

Colette Landry Martin, appuyée par Lita Villalon, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-960828 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

VISITE DE M. J. ÉDOUARD ALEXIS

MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE D'HAÏTI

Monsieur Alexis souligne l'importance du projet de coopération entre l'Acadie et son pays. Il est toutefois à la recherche d'une coopération accrue pour améliorer la situation de l'éducation, qu'il qualifie de «dramatique». En insistant sur le rôle que peut jouer la communauté internationale pour soutenir Haïti dans son processus de démocratisation, le ministre renouvelle son appel à la solidarité et dit compter sur l'appui de l'U de M. Le recteur l'assure que les démarches amorcées avec la Faculté des sciences de l'éducation et le gouvernement du Nouveau-Brunswick se poursuivront.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-960828

7.1 (4) *Initiation au fonctionnement du Sénat*

Voir le Document C, p. 1

Le président d'assemblée présente son compte rendu de la session qu'il a offerte le 4 octobre.

JOLICOEUR : Le point s'intitule *Initiation au fonctionnement du Sénat*, mais le document porte le titre de *Vers un Sénat plus fonctionnel*. On y parle de soucis majeurs discutés par deux sénateurs nouveaux et un sénateur « sénior » : abus du droit de parole, trop de « cuisine ». Je doute que ce soit les deux nouveaux membres qui aient fait ces commentaires. Donc, trois paragraphes correspondraient aux états d'âmes d'un sénateur « sénior »... Si le Sénat veut avoir ce genre d'information, il devrait procéder de façon plus rigoureuse. Le document ne correspond pas à ce qu'aurait dû être ou ce qu'a peut-être été cette session : une initiation au fonctionnement du Sénat.

Président d'assemblée : Votre commentaire est très juste; le but initial n'a pas été atteint. Le document rapporte ce qui s'est passé.

VILLALON : Le BDS avait pris cette initiative afin de cerner tout ce qui pourrait améliorer le fonctionnement du Sénat. C'est malheureux que si peu de sénateurs, nouveaux et anciens, en aient profité, alors que nous sommes dans un moment de transition vers l'utilisation de la technologie.

RECTEUR : C'est important qu'au moins les nouveaux membres soient initiés. La communauté universitaire a tendance à rendre le Sénat responsable de bien des dysfonctionnements, mais le Sénat est à notre image. Au lieu d'en faire un bouc émissaire, mieux vaut travailler à en améliorer le fonctionnement. J'espère que M. Dion ne se laissera pas décourager par une première expérience qui n'a peut-être pas été aussi bénéfique que prévu.

7.2 (10) *Rapports annuels*

Voir le Document D, p. 1-42

Trois rapports annuels qui n'avaient pas été soumis au Sénat en août ont été distribués : celui de la Faculté des sciences sociales, celui du CRLA et celui de la Chaire d'études coopératives.

R : 03-SAC-961101

Denis Michaud, appuyée par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que le Sénat reçoive les rapports annuels qui lui ont été soumis.* »

7.2 (10) *Rapports annuels* (suite)

VRER : Le rapport du CRLA était à mon bureau en juin. Malheureusement, pour une raison technique, il n'a pas été distribué avec les autres en août. Dans le cas de la Faculté des sciences sociales, en juin le doyen de l'époque était très occupé par sa participation au concours en vue de la nomination à la direction des technologies. En juillet, après la sélection, il exerçait deux fonctions. C'est pourquoi son rapport a été remis trop tard pour la réunion du mois d'août. Quant à la Chaire d'études coopératives, la directrice sortante a préparé un bilan du parcours de la Chaire depuis sa création.

POITRAS : En août, M. Royer avait déploré que personne n'ait fait mention que son rapport n'avait pas été déposé. J'aimerais savoir si M. Royer a préparé son rapport.

ROYER : Malheureusement, je n'ai pu trouver le temps de réaliser cette importante rédaction. Je compte respecter l'engagement que j'ai pris devant tout le monde de le faire.

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

7.3 (14.2) Répertoire

RECTEUR : Au dernier Conseil des gouverneurs, il a été résolu qu'on ajouterait le plan du Campus d'Edmundston et celui de Shippagan aux exemplaires du *Répertoire* qui sont encore à distribuer, et qu'on enverrait également ces plans aux écoles du Nouveau-Brunswick qui ont déjà reçu le *Répertoire*. Cet ajout est une façon de corriger l'erreur commise. À l'avenir, le *Répertoire* de l'Université de Moncton contiendra le plan des trois campus.

COUTURIER : Est-ce que les facultés et les écoles vont recevoir une copie de ces plans?

RECTEUR : Cela va de soi. Il y a 17 000 exemplaires du *Répertoire*. Au moment où on a pris conscience du problème, un grand nombre avaient déjà été distribués dans les ambassades, etc. On ne peut pas envoyer l'ajout partout. On peut corriger l'erreur jusqu'à un certain point, mais il faut surtout prendre l'engagement qu'à l'avenir les publications correspondront aux normes de l'Université.

7.4 (14.3) Rapport du Comité ad hoc sur la promotion de la qualité académique

RECTEUR : Bien que le Sénat académique attende avec impatience ce rapport, le Comité n'est pas en mesure de le soumettre aujourd'hui. Depuis septembre, cependant, le travail du Comité a beaucoup progressé. Nous travaillons sur une version unifiée que nous espérons soumettre au Sénat en décembre. Il s'agit d'un comité très important qui a des choses pertinentes à dire. Le Comité fait un travail intense pour refléter ce qui lui semble être la volonté de la communauté universitaire quant à la promotion de la qualité académique.

8. ANNONCE DU POSTE DE DIRECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE CHAMPLAIN

JULIEN : Quand j'ai écrit ma lettre, les choses étaient différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui puisque le vice-recteur vient de me dire qu'une nouvelle annonce a été préparée et qu'elle paraîtra dans les revues professionnelles. Je laisse donc tomber la proposition que je voulais faire sur l'appellation du poste. Je tiens à garder la deuxième parce qu'elle touche la qualité académique. Par le passé, certains postes n'ont pas été annoncés suffisamment. Nous l'avions fait remarquer aux personnes responsables des annonces, mais ça s'est reproduit cette fois-ci. Pour éviter cela à l'avenir, je vais faire une proposition d'ordre général à partir de la *Politique de sélection des cadres*.

R : 04-SAC-961101

Lorraine Julien, appuyée par Linda Lequin, fait la proposition suivante :

« Attendu que lors de l'ouverture de postes de doyen, de doyenne, de directeur ou de directrice d'école détachée et de bibliothécaire en chef, on désire faire appel aux meilleures candidatures possible dans le but de sauvegarder la qualité académique, il est proposé que les annonces de ces postes paraissent dans les journaux, les revues professionnelles désignées, les tribunes électroniques dans le domaine; que la période d'affichage soit d'une durée raisonnable (par exemple, trois mois). »

VRER : Après avoir reçu une lettre des bibliothécaires, j'ai vérifié et, effectivement, l'annonce n'a pas paru dans les revues professionnelles. Cette information, jointe aux remarques qui ont été faites quant au texte de l'annonce, nous ont convaincus de faire paraître une nouvelle annonce. La démarche est déjà amorcée dans ce sens. Il y aura un prolongement de la période d'appel de candidature. Les 20 personnes qui avaient déjà postulé en ont été prévenues.

WALTZ : Je me demande si trois mois suffisent dans le cas des périodiques spécialisés, qui souvent ne paraissent pas cinq ou six fois par année.

P : 05-SAC-961101

Martin Waltz, appuyé par George Wybouw, propose :

« Que l'on supprime l'expression (par exemple trois mois). »

LEQUIN : Ce qui est considéré comme une durée raisonnable peut varier d'une personne à l'autre. Dans ce cas-ci, la durée était du 28 septembre au 26 octobre. Je ne considère pas que c'était raisonnable. Je ne suis pas prête à n'indiquer aucune durée.

GRELL : Mettre entre parenthèses une certaine référence, c'est faire en sorte que ce paragraphe soit pris au sérieux. On veut éviter une rapidité exagérée. L'idée est de ne pas aller en-dessous de ce qui est raisonnable et de laisser le raisonnable être interprété comme une durée plus longue. Dans moins de trois mois, il est très difficile d'atteindre les journaux *ad hoc*.

RECTEUR : On pourrait peut-être dire *environ* et préciser une période. Je rappelle aux gens qui s'opposent aux nominations par intérim que plus vous prolongez la période de candidature, plus les intérimis seront longs. Dans les situations normales, prévisibles longtemps à l'avance, on peut se donner six mois. Mais dans les cas d'incapacité, de maladie, de départ volontaire, on se trouve devant une vacance imprévue. Cette question doit revenir à l'ordre du jour. Le Sénat a eu tendance à sanctionner l'administration qui semble procéder par intérim trop souvent au goût de certains. Il va falloir décider ce qu'on veut. On doit continuer à gérer l'Université et voir à ce que des personnes assument les responsabilités de certaines fonctions. Il peut y avoir des cas où la situation d'intérim n'est pas satisfaisante.

PÉRONNET : Je ne serais pas d'accord pour supprimer l'indication de la durée parce que je trouve qu'elle donne une idée, une moyenne. Comme dit le recteur, il peut y avoir des exceptions.

WALTZ : Je suis d'accord avec les raisons qu'on a données pour garder le *trois mois*. Je pourrais peut-être dire : *au moins trois mois*. Ma seule préoccupation, c'est que la période soit trop courte.

Vote sur P05 Pour 3 Contre 28 REJETÉE

Sur la proposition principale

POITRAS : La proposition est encore trop générale : on ne précise pas le nombre de journaux, de revues, etc. De plus, s'agit-il du bibliothécaire en chef de la Bibliothèque Champlain ou des bibliothécaires en chef des autres campus?

JULIEN : Il s'agit des personnes qui portent le titre de bibliothécaire en chef.

Vote sur R04 Pour 29 Contre 2 ADOPTÉE

9. CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Voir le Document E, p. 1

9.1 Calendrier universitaire 1997-1998

VIEL : J'aimerais qu'on apporte les modifications suivantes au calendrier proposé : 1) au 2 septembre, *DATE LIMITE D'INSCRIPTION*, ajouter *ET JOURNÉE D'ACCUEIL*, parce qu'en réalité, c'est une journée pour accueillir les gens; 2) changer le 9 septembre pour le 12 septembre (date limite d'abandon ou de changement de cours et de programme). Ces changements tiennent compte d'une proposition d'amendement qui nous a été transmise et répondent au désir de ceux et celles qui demandent à l'Université de se montrer plus accueillante. De plus, pour prendre une décision au sujet de l'abandon d'un cours, il faut qu'au moins un cours ait été donné. Ce n'était pas toujours possible quand on ne donnait qu'une semaine. Les nouvelles dates donnent une semaine et demie.

Président d'assemblée : Madame Quigley, cette modification au calendrier couvre-t-elle ce que vous visiez dans la proposition que vous avez fait distribuer?

QUIGLEY : Oui, j'avais demandé dix jours. Je peux donc retirer ma proposition.

R : 06-SAC-961101

Léandre Desjardins, appuyé par Michelle Trudeau, propose :

« Que le calendrier universitaire 1997-1998 soit adopté tel qu'il a été modifié. »

MICHAUD : À la session d'automne, on aura maintenant neuf jours pour changer de cours. Peut-on en avoir autant à la session d'hiver? La date limite serait le 14 janvier au lieu du 12.

VIEL : En janvier, comme il n'y a pas tellement de nouvelles inscriptions, je ne crois pas que ce soit nécessaire. Les gens sont déjà habitués, ils savent ce qu'il faut faire.

MCKEE-ALLAIN : J'insiste sur le bien-fondé de repousser la date limite, au moins pour le premier semestre. Ma faculté considère que c'est nécessaire, à la fois pour l'information « technique » des étudiant-e-s et pour créer un sentiment d'appartenance. On a beau avoir la technologie la plus parfaite, il faut encore - et peut-être surtout - tenir compte de la dimension sociale de l'intégration.

PAULIN : La préoccupation de Mme Quigley était surtout au sujet des cours de niveau 1000. Mais, à tous les niveaux, c'est utile d'avoir une période de « shopping ». Au premier cours de chaque session, on reçoit seulement le « syllabus ». Si le cours se donne deux fois par semaine, on a une seule occasion de voir s'il nous convient. Dans le cas des cours qui se donnent une seule fois par semaine, on n'a même pas cette chance. Je tiens à ce qu'on prolonge cette période de quelques jours.

POITRAS : Les journées d'étude sont réparties sur deux semaines. Les gens ont tendance à partir une journée avant pour allonger la semaine... Quelles sont les raisons qui motivent ce choix de dates?

VIEL : Les deux dernières années, les cours commençaient tout de suite après la fête du Travail. Ça créait des problèmes : si on faisait venir les étudiant-e-s le lundi, il n'y avait presque personne pour les accueillir. Alors, on les a fait venir le vendredi précédent, ce qui a suscité beaucoup de plaintes. Pour régler ça, on fait commencer les cours le mercredi au lieu du mardi. Ça laisse le lendemain du congé pour recevoir les gens. Mais si à cela on ajoutait une pleine semaine d'étude comme on le fait depuis deux ans (c.-à-d. quatre jours plus le congé férié), on tombait à 76 jours de travail, alors que le Sénat en souhaite 80. Pour en avoir 77, on a pensé donner seulement quatre journées d'étude, en comptant le jour de l'Armistice. Mais comme il tombe un mardi, on se disait que le lundi, on n'aurait pas beaucoup de monde... C'est pourquoi on proposait de commencer les

journées d'études le 6. Je rappelle qu'auparavant, on avait seulement deux journées d'étude à l'automne.

POITRAS : J'accepterai ce qui est proposé, mais j'aurais aimé consulter les étudiant-e-s là-dessus.

LEBLANC : Le calendrier proposé nous donne six journées d'étude, si on compte la fin de semaine, alors que cette année, on en a neuf parce que c'est combiné à deux fins de semaines. Beaucoup d'étudiant-e-s profitent de cette semaine pour retourner chez eux. Les deux fins de semaines donnent le temps de faire le voyage et d'étudier. Avec la nouvelle formule, on perd trois jours.

VIEL : Il faut toujours que le nombre de jours dans une session soit raisonnable. Habituellement, la session d'automne finit le 21 décembre. En 97, le 21 décembre est un dimanche. Donc, on perd deux jours, le 20 et le 21, à moins que vous vouliez des examens le samedi et le dimanche...

LEQUIN : Je tiens absolument à ce que mes étudiant-e-s aient une pleine semaine d'étude. Je donne deux travaux pendant cette semaine-là et un exposé à préparer pour la semaine d'après. Donc au moins une dizaine d'heures de travail juste pour moi. Avec les autres professeur-e-s, ça doit être à peu près pareil. Si on perd un jour de cours, ce n'est vraiment pas la fin du monde.

N. LANDRY : La logique, c'est de donner du 10 au 14; le congé du 11 est compris là-dedans. Je préfère perdre une journée que de répartir les journées d'étude sur deux semaines.

MICHAUD : Au mois de mars, on nous donne la semaine complète. Je ne suis pas d'accord pour qu'on nous enlève une journée en novembre. Les étudiant-e-s préféreront garder cette journée, quitte à avoir des examens le 21 décembre. Nos professeur-e-s nous donnent suffisamment de travail pendant cette semaine-là. Pour ceux et celles qui voyagent, ces journées sont très importantes.

Amendement

R : 07-SAC-961101

Denis Michaud, appuyé par Stéphane LeBlanc, propose :

*« Pour les journées d'étude, que l'on remplace les dates du 6 au 11 novembre par **du 10 au 14 novembre 1997.** »*

PAULIN : Cet amendement raccourcit le semestre et nous éloigne des 80 jours visés. Cela implique-t-il que la session d'examens se déplace du 11 au 21 décembre?

VIEL : L'amendement porte seulement sur la semaine d'étude.

VRER : Il y a deux ans, une modification au calendrier nous a éloignés des 80 jours souhaités; on en propose une autre qui nous en éloigne encore davantage. Je préférerais que le Sénat change ses directives plutôt que de faire des changements au calendrier séance tenante. Le Sénat peut décider qu'on ne vise plus 80 jours par session, mais il ne doit pas faire préparer des propositions de calendrier selon certaines directives et refuser ensuite de décider en fonction de ces directives. Voilà le problème.

QUIGLEY : S'il y a vraiment un problème au sujet des journées d'étude, on pourrait ajouter le 20 décembre aux jours d'examens. Ça nous donne une journée de plus et ça règle les choses.

WALTZ : La semaine d'étude arrive trop tard durant le semestre. Le calendrier initial laissait à peu près quatre semaines après la semaine d'étude; avec l'amendement, il en resterait trois. C'est trop court, psychologiquement parlant surtout, parce qu'on a tendance à diviser la session en deux : avant et après la semaine d'étude. On ne fera pas grand-chose dans les trois dernières semaines.

PÉRONNET : Il faut prendre des décisions qui établiront une tradition par rapport à la semaine d'étude. Si c'est une semaine, que ça reste une semaine et que le calendrier soit fait en conséquence, quitte à repousser la fin des examens d'un jour en décembre, mais qu'on ne revienne pas là-dessus chaque année. Je suis pour l'amendement. Quant au moment où cette semaine devrait être placée dans le semestre, c'est une autre question sur laquelle il faudrait revenir.

Vote sur R07 Contre 3 ADOPTÉE

Amendement

R : 08-SAC-961101

Serge Jolicoeur, appuyé par Jean-Bernard Robichaud, fait la proposition suivante:

*« Afin d'atteindre le nombre prévu de jours pour la session d'automne, que l'on remplace les dates du 8 au 19 décembre par **du 9 au 20 décembre 1997.** »*

VILLALON : La difficulté quand on fait des changements séance tenante, c'est que petit à petit, on se rend compte qu'il y a d'autres difficultés. Le changement qu'on propose maintenant modifie le calendrier des examens sans pour autant atteindre le but visé, qui est de pas diminuer le nombre d'heures de cours. J'aimerais beaucoup qu'on respecte la décision antérieure du Sénat quant au nombre de jours dans une session. Mon assemblée départementale me fait remarquer que souvent le calendrier ne permet pas de respecter le nombre d'heures d'enseignement qu'on devrait donner compte tenu du nombre de crédits. À la longue, ça diminue la qualité de l'enseignement.

LEBLANC : Il y aurait donc des cours le 8 décembre pour remplacer la journée d'étude supplémentaire. Je suis bien d'accord parce que si on a des cours le lundi, on perd le jour

de l'Action de grâce et le premier cours en septembre. Étant donné qu'on a gagné la semaine d'étude complète, on pourrait certainement faire la concession d'un lundi de plus.

VIEL : Beaucoup d'étudiant-e-s se plaignent lorsque les examens commencent le lendemain de la fin des cours. Quand ils commencent le lundi, ça leur donne la fin de semaine pour se préparer. De plus, personne ne va vouloir des examens le 20 décembre. Un samedi!

PAULIN : Les étudiant-e-s ne seront pas contents d'avoir des examens le 20, mais c'est le moindre des deux maux. Il y a déjà eu des examens le 21! Les examens qui tombent les derniers jours sont très peu nombreux. C'est la première fois, en sept ans à l'Université, que j'en ai un la dernière journée.

RECTEUR : Comme M. Desjardins, je suis très préoccupé du respect des directives du Sénat quant au nombre de jours minimum. L'Université a une responsabilité face à sa population étudiante envers qui elle prend l'engagement qu'un semestre, c'est un semestre. On peut dire qu'une journée de moins ou de plus, c'est un peu immatériel. Mais dans ce calendrier-ci, on est à trois jours du nombre de jours souhaités par le Sénat, et ce pourrait même être quatre. On ne doit pas céder là-dessus. Il faut même faire un effort pour se rapprocher davantage du nombre de jours fixé par le Sénat.

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

Vote sur R06 (amendée) unanime ADOPTÉE

9.2 *Calendrier universitaire 1999*

Le recteur informe le Sénat que le ministère des Affaires intergouvernementales souhaite que l'Université étudie la possibilité de retarder la rentrée universitaire de 1999 afin de favoriser la candidature du Nouveau-Brunswick à l'obtention de la tenue du Sommet de la Francophonie. Il expose les raisons pour lesquelles il lui paraît important d'examiner bientôt cette question.

GRELL : Avant d'arriver ici, le calendrier devrait être examiné par un comité *ad hoc* du Sénat mis sur pied dès septembre. On éviterait ainsi les énormes difficultés qu'on a chaque année. J'en fais la proposition et je compte sur le BDS pour régler ce problème. Ce comité pourrait également recevoir la nouvelle information concernant le calendrier de 1999.

RECTEUR : Je verrais bien cela, mais on devrait peut-être convoquer ce comité avant septembre pour qu'il analyse la question que je viens de poser et fasse une recommandation au Sénat.

Président d'assemblée : En tant que président du BDS, vous vous sentez mandaté, M. le Recteur?

RECTEUR : Oui.

10. RÉACTIONS AU RAPPORT KEN DRYDEN

Voir le Document F, p. 1

Un malentendu quant à la date empêche l'invité de se présenter.

VRER : Le document est un résumé de ce qui s'est fait pendant l'été pour donner suite aux recommandations orales et écrites de M. Dryden. Tout n'est pas là, par exemple, la procédure qui a été élaborée pour évaluer notre entraîneur sportif. Pour réagir au *Rapport Dryden*, il fallait aussi tenir compte du fait qu'on était en train de mettre en application le *Rapport Malenfant-MacDonald-Toner*. C'est pourquoi le document énumère aussi les suites données à ce rapport. Le *Rapport Dryden* a été distribué dans toutes les universités canadiennes et il fait l'objet de discussions, surtout en Atlantique. L'ASIA, l'Association sportive interuniversitaire de l'Atlantique, a déjà eu une première discussion sur les questions qu'il soulève.

RECTEUR : En plaçant ce point à l'ordre du jour, l'intention du Sénat n'était pas seulement d'obtenir des réactions au contenu du rapport, mais surtout de s'assurer qu'il y avait un suivi. C'est pourquoi nous avons demandé à Daniel O'Carroll, directeur du Service des sports universitaires, de nous dire ce qui a été fait jusqu'ici. Monsieur Dryden a traité d'une situation spécifique, mais l'Université avait été interpellée une année auparavant par un problème relié à l'usage de drogues. Un comité interne a étudié cette question et a fait ses recommandations dans le *Rapport Malenfant-MacDonald-Toner*. Nous avons pensé que le Sénat voudrait être informé du suivi de ce rapport. Nous allons poursuivre le plan de mise en oeuvre soumis par l'ancien directeur des sports universitaires, M. MacDonald, pour donner suite au *Rapport Malenfant-MacDonald-Toner*. Pour ce qui est du *Rapport Dryden*, l'ASIA invite ses membres à l'étudier et à lui faire parvenir leurs commentaires, qui seront examinés au printemps.

11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document G, p. 1-19

11.1 Sciences sociales : création d'un cours

R : 09-SAC-961101

Léandre Desjardins, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que le cours EC 2620 soit créé.* »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

11.2 Éducation : création d'un cours

R : 10-SAC-961101

Léandre Desjardins, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

« *Que le cours ED 6236 soit créé et que le cours ED 6226 soit aboli.* »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

11.3 *Éducation physique et loisir : nouvelle appellation*

VRER : Suite à l'évaluation des programmes, il y a eu un premier changement des programmes en éducation physique en 1993. Au moment de la refonte des programmes en éducation, on aurait peut-être dû en tenir compte; l'orientation qui ne mène pas à l'enseignement est mal désignée.

R : 11-SAC-961101

Léandre Desjardins, appuyé par Hermel Couturier, propose :

« *Que le nom du programme de Baccalauréat en éducation physique (orientation générale) soit changé à celui de **Baccalauréat ès sciences de l'activité physique.*** »

MALLET : Je ne m'oppose pas au changement du nom du programme. Mais si ça implique le changement de l'abréviation pour celle de B. Sc., alors je vais m'opposer très fortement.

VRER : Je ne voudrais pas que ma réponse à une question que je n'ai pas étudiée rompe avec les traditions de l'Université. L'abréviation de Baccalauréat en sciences de l'éducation est B. Éd.; celle de Baccalauréat en sciences d'activité physique pourrait être B. A.P.

VIEL : Règle générale, les propositions de nouveaux programmes comprennent l'abréviation. L'École a proposé B. Sc. A.P., mais la proposition du CPR ne l'inclut pas. Ce serait sage de le faire.

COUTURIER : Nous avons hésité entre 1) l'abréviation *B. Sc. (Activité physique)*, par analogie avec celle du *B. Sc. (nutrition)*, et 2) l'abréviation *B. Sc. A.P.*, par analogie avec celles du bac en sciences forestières : *B. Sc. F.* et du bac en sciences infirmières : *B. Sc. Inf.* Nous avons opté pour *B. Sc. A.P.* parce que c'est ce qu'utilisent les autres universités francophones : Ottawa, Trois-Rivières et Montréal.

WYBOUW : Ça m'inquiète un peu que sans rien changer au contenu d'un programme, on puisse maintenant avoir un Baccalauréat ès sciences là où on avait un Baccalauréat en éducation.

MCKEE-ALLAIN : Un autre problème que pose l'abréviation *B. Sc. A. P.* est la confusion possible avec l'administration publique. Nous avons déjà *M. A. P.* pour désigner la Maîtrise en administration publique.

PAULIN : Je ne comprends même pas pourquoi, tout à coup, on veut changer le nom.

VRER : La proposition adoptée par le Sénat suite à l'évaluation des programmes en éducation physique permettait l'inscription à un programme d'éducation physique dont l'orientation n'était pas l'éducation. L'autre orientation, celle qui mène à l'enseignement, continuait d'être offerte. On établissait donc un choix de concentrations sans changer le nom du diplôme. L'École considère que le changement aurait dû se faire à ce moment-là et je suis d'accord. Aujourd'hui, elle revient à la charge en soulignant que l'orientation qui ne conduit pas à l'enseignement n'est pas dans les baccalauréats combinés et n'est pas reliée à la Faculté d'éducation, bien que le diplôme soit en éducation physique.

JOLICOEUR : L'abréviation ne fait pas partie de la proposition. On peut donc accepter le changement de nom en attendant que les gens compétents proposent une abréviation satisfaisante pour tous.

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

MALLET : La tradition à l'U de M veut que l'abréviation *B. Sc.* soit réservée à la Faculté des sciences. La seule exception est l'ÉNEF; notre faculté s'entend très bien avec elle et nous sommes d'accord avec ses programmes. Je me suis déjà opposé à ce que d'autres programmes soient désignés par l'abréviation *B. Sc.* Il a fallu trois ans pour se mettre d'accord à propos du *B. Ed* qui s'appelait aussi *B. Sc.* Ce programme-ci n'a pas le contenu que nous exigeons d'un bac en sciences à ma faculté.

P : 12-SAC-961101

Victorin Mallet, appuyé par Lita Villalon, propose :

« *Que le nouveau baccalauréat ne soit pas désigné par l'abréviation **B. Sc.*** »

COUTURIER : Le programme actuel adopté par le Sénat a une forte concentration en sciences : biologie, anatomie, physiologie de l'exercice, biomécanique, traumatologie sportive, etc. Même nos cours de pédagogie comprennent l'analyse scientifique du mouvement. À la demande de nos diplômé-e-s qui veulent poursuivre leurs études en médecine, en physiothérapie ou en ergothérapie, nous sommes en train d'examiner comment intégrer encore plus de sciences dans les cours à option. On ne leur fait pas une faveur si on donne une autre orientation que celle des sciences de l'activité physique. Voilà pourquoi nous avons proposé l'abréviation *B. Sc. A.P.* C'est une discipline reconnue partout dans le monde par ses revues scientifiques et ses programmes de maîtrise et de doctorat. Si on a un programme de 2e cycle, l'abréviation *B. Sc.* nous permettra aussi d'attirer des étudiant-e-s de l'étranger. En Amérique du Nord, il y a deux abréviations : *B. A* et *B. Sc.* Nous sommes la seule université au monde qui offre un *B. L.*

(Baccalauréat en loisir). Lorsque nos étudiant-e-s a veulent faire une maîtrise ailleurs, on nous écrit pour demander ce que signifie B.L.

RECTEUR : Il m'apparaît évident qu'on n'est pas prêt à prendre une décision là-dessus. La question devrait retourner au CPR. Que les gens qui doivent se parler le fassent en dehors du Sénat.

R : 13-SAC-961101

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Theresia Quigley, propose :

« *Que la proposition P : 12-SAC-961101 soit envoyée au Comité des programmes.* »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

VRER : Je tenais pour acquis que le CPR devrait poursuivre ses discussions sur l'abréviation.

11. 4 *Shippagan : deuxième année du programme de géographie*

VRER : Le Campus de Shippagan souhaite offrir la deuxième année en géographie. Les conditions requises pour que cela soit possible ont été examinées, surtout par la Faculté des arts. Le CPR a reçu beaucoup de documentation. J'ai choisi de vous fournir uniquement le rapport du professeur Guy Vincent, qui s'est porté garant des informations recueillies et analysées. Ce rapport indique ce qui est déjà prêt et ce qui reste à faire. Le CPR a étudié toute la documentation et il a donné son approbation.

R : 14-SAC-961101

Léandre Desjardins, appuyé par Gilbert Royer, fait la proposition suivante :

« *Étant donné la recommandation positive du Conseil de la Faculté des arts, que la deuxième année du programme de géographie soit offerte au Campus de Shippagan à compter de septembre 1996.* »

LEQUIN : Je ne mets absolument pas en doute les compétences de M. Savard, mais d'un côté on parle de qualité académique et d'excellence en éducation et de l'autre, on demande à ce nouveau docteur de donner des cours de géographie humaine, de géographie physique, de géographie économique, de géographie urbaine, etc.[voir p. 10]. Il est peut-être capable de préparer tous ces cours, mais quand est-il censé faire sa recherche? Ça me dérange parce que ça se produit de plus en plus à l'Université : on demande aux nouveaux professeur-e-s de s'intégrer tout en leur donnant une charge qui rend la recherche impossible. C'est vraiment dommage pour eux et pour l'Université.

WALTZ : M. Savard est également directeur de section, ce qui ajoute à sa tâche. Quelle est sa charge normale? Est-ce que certains cours sont cyclés? Est-il possible pour lui de faire son travail?

ROYER : M. Savard étant effectivement chef de secteur, il est dégrevé de trois crédits. Les cours sont donnés en alternance sur deux ans. Comme à Edmundston, nous faisons appel à des chargé-e-s de cours pour combler la différence. M. Savard réussit très bien à remplir toutes ces exigences.

JOLICOEUR : Même si une personne est capable de donner des cours d'un horizon à l'autre de la géographie, je ne suis pas certain que ce soit souhaitable pour des étudiant-e-s d'avoir un seul professeur de géographie pendant deux ans. Mais je veux surtout vous informer qu'au moment où on a demandé à Guy Vincent de faire ce rapport, il n'était pas question de nous demander si nous étions d'accord avec l'idée d'offrir deux années de géographie à Shippagan. La proposition du CPR dit : «Ayant reçu une recommandation positive du Conseil de la Faculté des arts... ». Ni le Conseil de la Faculté des arts, ni le Département d'histoire et de géographie, ni le Secteur de géographie ne se sont prononcés d'une façon ou d'une autre sur la pertinence d'offrir deux ans de géographie à Shippagan. Probablement qu'on aurait été content que ce soit possible, mais on ne s'est prononcé que sur les ressources matérielles et humaines nécessaires pour offrir ces deux années.

BLAIS : Je voudrais savoir si c'est une pratique courante à l'Université de demander autant de polyvalence à ses professeur-e-s. J'ai subi exactement le même sort que M. Savard : durant mes cinq premières années d'enseignement, j'ai dû monter dix cours aussi diversifiés que ceux de la liste de la page 10. C'est très exigeant. C'est possible, mais est-ce la meilleure solution? Le Sénat devrait peut-être se poser la question. Je sais que M. Savard s'acquitte très bien de cette tâche jusqu'à maintenant.

PAULIN : Puisque je viens de Lamèque, je ne voudrais pas m'opposer au développement du Campus de Shippagan, mais sachant maintenant que ça impliquerait pour les étudiant-e-s d'avoir le même prof de géographie pendant deux années sur quatre, je ne peux pas concevoir comment ça peut se faire. Il est peut-être un bon prof pour chacune de ces dix matières, mais l'apport d'un prof n'est pas simplement son enseignement magistral; c'est aussi son expérience de vie, ses qualités de pédagogue. Après quelques cours, on a tiré ce qu'il avait à donner.

ROYER : Ce rapport date d'un an et quatre mois. Ce qui se fait maintenant ici est conforme à toutes les attentes exprimées dans ce rapport. De plus, nos étudiant-e-s ne se plaignent pas de la qualité de leurs cours de géographie. Au contraire, la valeur de ce professeur est sa très grande polyvalence. On a aussi d'excellents chargé-e-s de cours. Nous comprendrions très difficilement que le Sénat ne nous appuie pas, alors que c'est déjà en marche de toute façon et que ça va très bien.

VRER : La possibilité d'offrir une deuxième année en géographie à Shippagan fait partie de décisions du Sénat prises en 90 ou 91 quand il a été question du développement de ce

campus. Il était tout à fait normal qu'on demande d'examiner à quelles conditions cela pouvait se faire. Le rapport porte là-dessus . Il ne signifie pas que Shippagan soit limité à une seule personne pour donner les cours. Comme à Moncton, la pratique est de faire appel à des chargé-e-s de cours. Pour ce qui est du nombre de cours donnés par une seule personne, Shippagan n'est pas le seul campus qui a ce problème. Quand un programme exige au-delà de 60 crédits pour une spécialisation et qu'on n'a que quatre professeurs pour l'offrir... Faites le calcul.

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

JOLICOEUR : Mon intervention ne visait absolument pas à faire quelque réserve que ce soit quant à la proposition. Je suis même content que la géographie se consolide dans les trois centres. Ça nous a même permis d'offrir un stage de terrain pour les trois centres à Shippagan en août.

12. SUIVI DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le recteur rappelle qu'à chaque réunion du Conseil, le VRER fait un compte rendu des décisions du Sénat. Le BDS propose qu'on inscrive régulièrement à l'ordre du jour du Sénat le point *Suivi du Conseil*. Comme les membres reçoivent les procès-verbaux du Conseil, M. Robichaud considère que l'information est déjà connue. Il souhaite surtout attirer l'attention sur quelques points et fournir dorénavant aux sénateurs et sénatrices l'occasion d'exprimer leurs préoccupations quant aux décisions du Conseil. Il a retenu les cinq points suivants.

12.1 *Le plan de recrutement*

Voir le Document H, p. 1-26

RECTEUR : Le secteur relevant de M. Viel soumet annuellement à la direction de l'Université un plan de recrutement. Cette année, pour la première fois, nous avons soumis ce plan au Conseil en réponse à la présidente du Conseil qui demandait un rapport sur les mesures prises par l'Université pour contrer la diminution des inscriptions. Le Conseil a entériné le plan et il a émis le voeu que toute la communauté universitaire se sente interpellée par son contenu. En effet, le recrutement ne peut reposer que sur deux ou trois personnes. L'Université a également un comité, présidé par les vice-recteurs Landry et Desjardins, qui prépare une stratégie de mise en valeur des études universitaires. À l'avenir, le plan de recrutement pourra tenir compte des démarches de ce comité et prendre plus d'importance. La mise en oeuvre du présent plan de recrutement et de ceux qui suivront demandera, de la part des facultés et des départements, un suivi beaucoup plus attentif que par le passé .

DGEP : Je ne remets pas en question le plan de recrutement ni son contenu, mais plutôt le fait que parfois, on l'appelle « plan de recrutement de l'U de M », même si ce n'est pas ce qui est écrit sur le document. En plus de la clientèle régulière à laquelle ce plan-ci s'adresse, il y a deux autres types de clientèles : celle des études supérieures et celle de

l'Éducation permanente. La FESR a son plan de recrutement. Nous préparons un plan de développement qui comprendra un plan de recrutement pour la clientèle à temps partiel. On voudrait que l'an prochain, le plan de recrutement de l'Université comprenne toutes les activités de recrutement qui se font auprès des diverses clientèles.

QUIGLEY : J'aimerais mentionner quelques points que mes collègues ont soulevés concernant le plan de recrutement. 1) Le plan parle de « l'excellence de nos installations : qu'elles soient technologiques, sportives ou en bibliothèque, l'Université est dotée d'équipement des plus modernes » (p. 3). On se demande ce que veut dire *équipement* dans le cas de la bibliothèque. Depuis dix ans, on n'a eu que des diminutions du budget d'acquisition de nouveaux livres. C'est dangereux de se vanter qu'on possède une bibliothèque de premier ordre. Si on n'a pas suffisamment de livres, les étudiant-e-s s'en rendront vite compte. Il faut absolument s'attaquer à ce problème. 2) Selon l'étude sur l'intégration et la persistance, 30% ou plus des étudiant-e-s pensent faire leur maîtrise par la suite. Même si ce plan s'adresse aux futurs étudiant-e-s du baccalauréat, il faut peut-être leur mentionner qu'on a des programmes de 2e et de 3e cycles; ça pourrait les encourager à venir ici. 3) Le fait que l'U de M soit l'une des seules universités francophones hors Québec est un élément positif à mentionner aux francophones de l'Ontario et de l'Ouest, qui seront peut-être heureux d'avoir un choix entre le Québec et le Nouveau-Brunswick. 4) L'un des objectifs de l'Université est la promotion de la culture acadienne, mais on n'en fait pas mention dans ce plan. En faisant appel à la fierté des Acadien-ne-s, on peut en attirer qui pensaient fréquenter des universités anglophones. 5) Si les universités anglophones réussissent à attirer les étudiant-e-s francophones, peut-être que l'U de M peut attirer la clientèle anglophone, surtout à Moncton. De plus en plus d'étudiant-e-s anglophones parlent très bien français. Ils sont peut-être prêts à connaître la culture acadienne si on leur donne un peu d'aide au début.

PAULIN : Il n'y a pas d'étudiant-e-s ni de professeur-e-s au comité qui a préparé ce plan. Je trouve dommage que le réflexe d'inclure des étudiant-e-s dans tous les comités qui prennent des décisions ne soit pas encore développé chez tout le monde. Dans ce cas-ci, les étudiant-e-s auraient certainement eu des choses intéressantes à dire. Mais, je suis quand même très satisfaite du contenu.

JOLICOEUR : Au Conseil de la Faculté des arts, on a discuté de ce plan de recrutement; le Sénat et le Conseil ont fait la même chose. L'an dernier, on a évoqué la possibilité d'une rencontre entre les membres du Conseil et ceux du Sénat. Le recrutement serait un thème intéressant pour une telle rencontre. Il faudrait que les gens de Shippagan et d'Edmundston soient du nombre.

CHIASSON : Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Mme Quigley. De plus, si on veut que la Faculté des arts se sente interpellée par le plan de recrutement, il faudrait trouver le mot *artistique* dans le texte; nous avons des équipements modernes dans le domaine des arts.

WYBOUW : Ce qui m'inquiète, c'est que l'équipe de recrutement semble être devenue un état dans l'État. Le document intitulé *Programme* (au singulier!) *d'études à la Faculté*

de l'administration qu'utilisent les recruteurs contient des faussetés. J'imagine que pour les autres programmes du Campus, c'est la même chose. On ne mentionne pas qu'il y a des études de 2e cycle et éventuellement de 3e cycle; on ne parle que de la première année. Quand j'ai remis le document en question, on m'a répondu qu'on continue à l'utiliser parce qu'il est déjà imprimé! Même le VRER m'a donné cette réponse! Il faut être capable de reconnaître ses erreurs. C'était une gaffe aussi grande, sinon plus, que d'oublier deux campus dans notre *Répertoire*. Pour ce qui est du plan de recrutement, il a été fait par quelques personnes sans consulter les facultés. Il y a des lacunes incroyables. D'abord il devrait s'adresser à la clientèle de tous les programmes de l'Université. De plus, il ne souligne nulle part les bourses d'études de l'Université, alors qu'elles sont un outil fondamental pour recruter les meilleurs étudiant-e-s. Il ne s'attaque pas vraiment au problème; c'est pourquoi c'était très sage de la part de l'Université d'engager des firmes de l'extérieur pour nous aider à voir ce qui pourrait être amélioré. On va dans la bonne direction, mais actuellement on a de faibles outils.

MICHAUD : Je suis content qu'on fasse des efforts concrets en faveur du recrutement, mais j'ai hâte qu'on accorde autant d'importance à la persistance des étudiant-e-s. Il faut trouver des incitatifs pour garder les étudiant-e-s à l'Université.

VRER : J'invite les sénateurs et les sénatrices à une des trois sessions que nous aurons la semaine prochaine pour trouver des idées à intégrer au plan de promotion de l'Université. Voilà un suivi direct à ce qui s'est dit aujourd'hui. Pour ce qui est du plan de recrutement lui-même, c'est un document que des employés remettent à leur supérieur immédiat pour lui indiquer les démarches qu'ils comptent entreprendre. J'étais désolé d'entendre les commentaires négatifs, alors que dans d'autres secteurs de l'Université, on agit sans plan. Il est clair qu'un plan qui se voudrait un document de l'Université devrait comporter autre chose. Celui-ci n'a pas cette prétention et même s'il a été soumis au Conseil et au Sénat, il n'a pas été préparé dans ce but-là. Au sujet des dépliants distribués dans les écoles, ceux que j'ai vus ont été conçus pour répondre aux élèves du secondaire qui demandent, entre autres: « Qu'est-ce que je fais en première année? » Il existe d'autres types de dépliants.

WALTZ : Je félicite l'équipe de recrutement d'avoir renouvelé ses efforts et d'avoir indirectement reconnu le rôle des unités et peut-être du corps professoral. Après ce que vient de dire M. Desjardins, je suis gêné de poursuivre, mais comme je n'ai jamais été consulté sur le recrutement, je ne sais à qui parler des problèmes que nous avons eus au moins depuis le début des années 80. Ce n'est pas l'ensemble des édifices de l'Université ou son équipement qui attire les meilleurs étudiant-e-s, mais la qualité de ses programmes et de son corps professoral. Ce plan ne permet pas aux professeur-e-s de faire le recrutement qui devrait être fait, surtout dans le cas des programmes spécialisés. Pour ceux-ci, il y aurait beaucoup d'avantages à faire un recrutement intensif, mais on n'en a pas les moyens. Le recrutement ne commence pas assez tôt. En 11e et 12e, la plupart des bon-ne-s élèves ont déjà choisi leur programme et leur université; on n'attire que les indécis. Ce serait bon de décentraliser l'activité de recrutement tout en gardant au bureau central un rôle de coordination et de partage équitable des budgets. Les fonds alloués au recrutement devraient être distribués aux facultés, aux écoles et aux départements. Je souhaite avoir d'autres occasions d'expliquer tout cela.

LEBLANC : M. Desjardins a parlé de sessions; je n'en ai pas été informé. Veut-on que la population étudiante y participe? C'est essentiel de demander aux étudiant-e-s qui sont ici maintenant ce qui les a attirés : les bourses, les installations sportives ou artistiques, les professeur-e-s, etc. J'espère qu'on va prendre tous les moyens pour inciter les étudiant-e-s à assister à ces sessions.

VRER : Le communiqué a été envoyé à un grand nombre de personnes, dont les représentant-e-s des étudiant-e-s. Je ne sais pas comment ils l'ont diffusé par la suite. Ces sessions ont été précédées d'une trentaine de réunions de groupes (« focus groups »), dont un grand nombre rassemblaient des étudiant-e-s du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs. L'information dont va se servir l'Université pour son plan de promotion va provenir de différentes directions.

BENOIT : Ces réunions de groupes se tenaient avec diverses catégories de personnes; tantôt c'était des étudiant-e-s, tantôt des élèves du secondaire ou d'anciens étudiant-e-s, par exemple. Il s'agissait de petits groupes d'à peu près 15 à 20 personnes. Si c'est nécessaire d'en ajouter d'autres, on en discutera avec M. Desjardins plus tard. Une autre façon d'obtenir le point de vue des étudiant-e-s est le questionnaire qu'on distribuera à un grand échantillon du personnel, du corps professoral et des étudiant-e-s, actuels et anciens.

RECTEUR : 1) On a entendu beaucoup de choses importantes. Le regard critique sur le document ne doit pas être pris de façon négative. J'espère que M. Viel dira aux agents recruteurs qu'il ont l'appui tant du Conseil que du Sénat, pas nécessairement quant au libellé du document 1996-1997, mais quant à la volonté de se donner un véritable plan de recrutement à l'échelle de l'Université. La communauté universitaire veut « embarquer » dans une initiative comme celle-là; c'est vraiment très positif. 2) La question de la persistance des étudiant-e-s est aussi importante que celle du recrutement. Vous avez reçu là-dessus une étude que je vous engage à lire et à analyser. On y apprend, par exemple, que les étudiant-e-s interrogés ont choisi un programme bien avant de choisir une université. Ça devrait nous renseigner à propos de nos stratégies de recrutement. Il y a des dizaines d'autres variables qui ont été mesurées. On aura l'occasion d'en reparler. 3) Au sujet des bibliothèques, je reconnais la préoccupation de Mme Quigley. L'Université consacre plus d'un million à l'acquisition de volumes. Évidemment, on doit dire que ce n'est pas suffisant. Au cours des dernières années, on a même ajouté au budget de bibliothèque dans certains exercices budgétaires, alors qu'on réduisait partout ailleurs. Même si on fait tous les efforts pour maintenir nos budgets d'acquisition à des niveaux respectables, on perd du terrain parce que les abonnements et les livres coûtent de plus en plus cher. L'exonération de taxes ne règle pas notre problème; elle évite tout simplement que notre situation ne se détériore encore plus. Même si nous sommes très conscients du problème, nous ne pouvons pas augmenter nos budgets d'acquisition de 10, 15 ou 20% par année pour les cinq prochaines années. Vous avez reçu un document intitulé *Le nouveau monde de la communication savante : les défis et*

les choix du Canada. C'est un rapport de l'AUA. On en discutera à un prochain Sénat. Comme le problème n'est pas propre à l'U de M, ce très bon document peut nous aider.

VIEL : Comme l'a dit M. Desjardins, c'est un plan de travail du bureau qui s'adresse au VRER, dont nous relevons; ce n'est pas un document de promotion. Il n'est ni distribué aux élèves des écoles, ni envoyé ailleurs. Depuis des années, ceux et celles qui travaillent au recrutement se plaignent d'être seuls. Je vais leur dire que maintenant, on sent qu'on est appuyé par la communauté universitaire. Le recrutement n'est pas l'affaire de deux ou trois personnes seulement, mais d'une institution. Vos commentaires me signalent que vous voulez participer. Ça me fait plaisir d'entendre ça. Il faut aller chercher tout ce qui est positif dans ces commentaires, qu'on prend avec un grain de sel.

12.2 Sondage sur le rôle des membres du Conseil des gouverneurs

RECTEUR : Un organisme ontarien, OISE, a fait un sondage auprès des membres de tous les conseils des gouverneurs des universités du pays quant à la perception de leur rôle. Le rapport présente les résultats globaux à l'échelle nationale. Nous avons également reçu une synthèse des réponses des membres du Conseil de l'U de M, ce qui nous permet de voir qu'il y a parfois des écarts entre leurs perceptions et celles qu'ont les membres des conseils des autres universités canadiennes. J'ai proposé au Conseil de faire une réflexion sur cet important document afin de sensibiliser encore davantage les membres à leurs responsabilités et les rendre encore plus en mesure de les assumer. J'ai l'intention de demander au Sénat de faire le même genre d'exercice. Je vous en informe un peu à l'avance. Nous n'aurons pas la possibilité de comparer nos perceptions à celles d'une population nationale, mais nous pourrons quand même réfléchir autour des questions posées aux membres des conseils, dont plusieurs pourraient être très pertinentes pour le Sénat. Les deux instances supérieures pourraient ensuite se rencontrer et échanger leurs perceptions. En faisant un exercice du genre, de part et d'autre, nous pourrions améliorer le fonctionnement des instances supérieures de l'Université.

12.3 Le Parc scientifique

RECTEUR : Une coopération à but non lucratif a été créée pour voir à la gestion du Parc scientifique. Le financement est à peu près assuré pour mettre en oeuvre la première phase du Parc.

12.4 Le plan stratégique de l'Université

RECTEUR : Dans le *Rapport du recteur*, un bref document décrit l'approche de la Direction relativement au prochain plan stratégique.

12.5 La représentation étudiante au Conseil des gouverneurs

RECTEUR : La FÉÉCUM demande une augmentation du nombre d'étudiant-e-s au Conseil. Le Comité exécutif a été chargé d'étudier la question. La discussion se poursuivra avec les étudiant-e-s.

12.6 L'harmonisation des taxes

RECTEUR : Avant la mise en oeuvre de l'harmonisation des taxes, j'avais fait préparer une lettre exposant les raisons pour lesquelles il fallait s'opposer à toute taxation sur les livres. Le Conseil nous a donné son appui. Nous avons fait valoir auprès des gouvernements que taxer les livres aurait de sérieuses conséquences à la fois sur le budget des étudiant-e-s et sur celui des bibliothèques des trois constituantes. Nos revendications ont été reconnues en partie : les livres achetés à des fins éducatives seront exonérés. Bien sûr, ce n'est pas uniquement à cause de notre intervention, mais l'Université devait prendre position sur cette importante question.

MICHAUD : L'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick et la FÉÉCUM ont fait des démarches auprès du ministre. On a lancé une campagne de sensibilisation. La lettre du recteur est venue nous donner un appui important, et je tiens à l'en remercier au nom des étudiants et des étudiantes.

Z. CHIASSON : C'est pertinent d'avoir au Sénat un suivi des réunions du Conseil, mais j'invite le BDS à le faire sous forme d'un court rapport écrit attirant l'attention sur les principales questions. On économiserait ainsi du temps et on éviterait la redondance, puisque tout le monde lit les procès-verbaux du Conseil. Mais je ne suis pas contre l'idée d'entendre parler de ce qui se fait au Conseil.

RECTEUR : Il y a seulement quatre réunions du Conseil des gouverneurs par année. Ce point-là reviendra seulement à la réunion du Sénat qui suivra celle du Conseil.

13. COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VICE-RECTEUR OU DE LA

VICE-RECTRICE À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE : NOMINATIONS

RECTEUR : Monsieur Desjardins a annoncé au Conseil des gouverneurs qu'il souhaitait profiter de l'offre de retraite anticipée que l'Université fait à son personnel et à son corps professoral. Il quittera ses fonctions de VRER le 30 juin prochain. Le Comité de sélection des candidatures doit être convoqué et selon la *Politique de sélection des cadres*, le Sénat doit nommer à ce comité trois de ses membres dont deux professeur-e-s et un étudiant ou une étudiante.

R : 15-SAC-961101

« *Mises en candidature :*

Serge Jolicoeur Proposé par Martin Waltz

Nicolas Landry Proposé par Linda Lequin

Stéphane LeBlanc Proposé par Zénon Chiasson

Theresia Quigley Proposée par Colette Landry Martin

Denis Michaud Proposé par Shirley Paulin. »

Scrutateur et scrutatrice : Paul-Émile Benoît et Marie-Paule Martin

Résultats du scrutin secret : **Nicolas Landry**, **Theresia Quigley** et **Denis Michaud** sont élus membres du Comité consultatif de sélection du vice-recteur ou de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche

14. SÉNAT

14.1 Réforme

Le recteur rappelle la démarche de réflexion dont il a parlé au point 12 (*Sondage sur le rôle des membres du Conseil des gouverneurs*). Il lui semble que la façon la plus simple de procéder pour amorcer la réflexion du Sénat est de demander au BDS de faire le travail préalable, étant donné que c'est à ce groupe de personnes qu'a été confié le mandat d'implanter la réforme du Sénat.

14.2 Calendrier des réunions de la deuxième session

Président d'assemblée : Le BDS propose, pour la deuxième session, trois réunions à distance : les 14 février, 14 mars et 2 mai à compter de 13 h. Dans les trois cas, il s'agit d'un vendredi.

PAULIN : Parce qu'il y a des cours jusqu'à 1 h 15 le vendredi, j'aimerais que les réunions ne commencent pas avant 1 h 30. Sinon, je risque d'arriver en retard.

LEQUIN : Certains professeur-e-s sont absents aujourd'hui parce qu'ils ont des laboratoires ou des ateliers jusqu'à 14 h 45; c'est plus que dommage. Quand le Sénat se tient à Moncton, ils peuvent assister à une partie de la réunion; à Memramcook ou ailleurs, c'est impossible.

JOLICOEUR : Le C. A. de l'ABPUM se réunit le deuxième vendredi du mois ; les 14 février et 14 mars risquent de créer des problèmes aux membres qui sont également au Sénat. Le 2 mai, premier vendredi du mois, est le jour où le Conseil de la Faculté se réunit, mais en mai, on peut toujours s'arranger. Comme on a énormément de problèmes à trouver du temps de réunion cette année, il faudrait s'informer de ce genre de choses avant de prendre une décision.

RECTEUR : On peut revenir là-dessus en décembre. Par égard pour les étudiant-e-s, on pourrait commencer les réunions à 13 h 30. Elles ne se tiendront pas nécessairement à Memramcook; c'est un essai que nous faisons aujourd'hui parce qu'on nous avait vanté la qualité des installations. Il est certain que l'Université doit continuer à faire des efforts pour améliorer sa capacité de tenir des réunions à distance pour un grand groupe comme celui-ci.

Président d'assemblée : Vous suggérez donc que ces dates soient simplement annoncées?

RECTEUR : Il faut faire des réservations à long terme... mais si c'est trop difficile... Ça demande toute une ronde de consultations...

E. ROBICHAUD : À moins qu'on améliore la technologie, les réunions à distance sont très difficiles. Aujourd'hui, c'est particulièrement pénible : on entend un bruit de fond continu, on doit se déplacer ou tendre l'oreille pour entendre. Ça nuit beaucoup à la qualité de la réunion et à notre possibilité d'intervenir de façon légitime et correcte. Ceci dit, je laisse au Sénat le soin d'en décider.

Président d'assemblée : Votre commentaire est presque une question de privilège : vous dites que vous avez plus de difficulté que d'autres à exercer votre droit de sénateur. Soyez certain qu'au BDS, je vais intervenir à ce sujet. Je n'ai pas la solution, mais en tant que président d'assemblée, c'est ma responsabilité de voir à ce que tout le monde ait des droits égaux.

GRELL : Ce n'est pas parce qu'à Memramcook on est plus nombreux qu'on n'a pas exactement les mêmes problèmes que les gens de Shippagan ou d'Edmundston. Le fait que nous soyons coupés aussi radicalement en trois morceaux me semble être un réel problème, et depuis longtemps.

Président d'assemblée : L'alternative serait une réunion d'une pleine journée à Moncton pendant la semaine d'étude de mars.

QUIGLEY : Je suggère une réunion d'une journée un samedi plutôt que durant la semaine d'étude.

RECTEUR : On devrait débattre de tout cela au début de la prochaine réunion. La question est peut-être : avons-nous avantage à maintenir la formule des réunions à distance? Le BDS a implanté cette formule qu'on lui avait suggérée. Le Sénat a évalué l'expérience et jugeant qu'elle n'était pas concluante, il a décidé de la poursuivre, tout en se réservant la possibilité de revenir à l'ancienne formule. Celle-ci comportait quatre réunions d'une journée chacune par année. On faisait des arrangements particuliers au sujet de l'horaire des cours. L'inconvénient était la longueur et la lourdeur des réunions. Quand un sujet n'était pas traité à une réunion, il était remis de trois et même de six ou huit mois. Le Sénat paraissait donc très inefficace, ce qui engendrait beaucoup de frustration. Pour pallier à cela, on a essayé la formule des réunions plus fréquentes. Par souci d'économie, on a eu recours à la technologie. Il va nous falloir évaluer tout ça et décider si nous acceptons les inconvénients des réunions moins fréquentes en présence les uns des autres ou si nous voulons essayer d'améliorer la présente formule. Le BDS fera une proposition.

WALTZ : À la dernière réunion, on avait quasiment décidé de continuer d'avoir certaines réunions à distance, mais j'ai toujours cru qu'il y a aurait une combinaison des

deux. Maintenant, il semble que les quatre prochaines réunions sont à distance; je ne crois pas que ça réponde au désir des membres.

WYBOUW : La réunion d'aujourd'hui n'a pas rendu justice à la technologie. Il y a moyen de faire mieux! L'Université doit équiper une salle. La technologie, c'est transportable. Au Salon du chancelier, on peut faire la même chose qu'ici.

15. POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES : NOMINATIONS PAR INTÉRIM

Voir le Document I, p. 1

VRER : Le document sera probablement retouché. Une association de professeur-e-s m'a prévenu qu'elle enverrait des commentaires. Je ne crois pas que ce soit efficace de faire des modifications séance tenante. Le document présenté au Sénat du mois d'août était une première version. La présente version n'avait pu être soumise parce deux ou trois jours avant le Sénat, on en discutait encore à la Régie interne. J'avais annoncé que je comptais présenter cette politique au Conseil en septembre. Pour toutes sortes de raisons - dont la nécessité de poursuivre la consultation sur le document - la Régie a choisi de ne rien présenter qui touche aux statuts et règlements ou aux politiques qu'adopte le Conseil. La présente politique n'a donc pas été soumise au Conseil.

GRELL : Avons-nous vraiment besoin d'une nouvelle politique intérimaire? Je n'en suis pas sûr, étant donné qu'il y a déjà dans les statuts et règlements un ensemble de dispositions à cet égard. À propos du vice-doyen et de la vice-doyenne, il est clairement indiqué qu'ils font office de doyen lorsque celui-ci s'absente, ce qui donne une très grande marge de manoeuvre. À la FESR, par exemple, nous aurions pu éviter les problèmes que nous avons eus si nous avions effectivement suivi les statuts et règlements. Le vice-doyen à l'époque, M. Helmy, faisait office de doyen le temps que la démocratie universitaire se mette en place. Si le Sénat estimait tout de même qu'il fallait mettre en place une politique intérimaire, il faudrait que celle-ci soit spécifique aux cadres académiques. En matière académique, nous avons des règles à observer; par exemple, la consultation qui assure la démocratie universitaire doit absolument être inscrite dans un document comme celui-ci. Il y aurait donc beaucoup de transformations à faire. Il faudrait réduire la période de 12 mois à 6 mois. Il est très possible en 6 mois de respecter toutes les étapes d'une démocratie universitaire. Atteindre les journaux professionnels, mettre en place un comité de sélection, etc., tout cela ne demande pas tellement de temps si on sait s'organiser. Je termine par une boutade : j'ai une secrétaire générale intérimaire, un bibliothécaire en chef intérimaire, une doyenne intérimaire, un vice-doyen intérimaire; je trouve cela extrêmement malsain.

LEQUIN : Douze mois, ça me paraît un peu excessif pour une nomination intérimaire. Tout à l'heure, on a dit qu'en trois mois, plus ou moins, on pouvait aller chercher quelqu'un; on devrait pouvoir en faire autant quand il s'agit de remplacer une personne. Six mois, ça me paraît tout à fait raisonnable; c'est un maximum. Ce qui m'amuse, c'est

le *sauf exception, un tel mandat n'est pas renouvelé*. Une nomination intérimaire renouvelée, ça ne devrait pas exister.

Z. CHIASSON : Les remarques de Paul Grell recouvrent un peu les miennes. Certaines situations passagères nous amènent parfois à nous donner des politiques un peu compliquées alors qu'on pourrait régler les choses autrement. Si toutefois le Sénat décidait de se doter d'un mécanisme comme celui-là, il faudrait, dans les principes de base, définir l'intérim comme une procédure exceptionnelle qu'on n'utilise que dans les cas où un poste est rendu vacant avant l'échéance normale d'un mandat et quand la situation ne permet pas de tenir un concours régulier. Autrement dit, distinguer, par exemple, l'intérim de la nomination temporaire.

MCKEE-ALLAIN : Dans le cas d'un décanat, la complexité et l'ampleur de la tâche sont telles que je ne vois pas comment l'apprentissage des saisons académiques pourrait se faire dans moins de six mois. La politique ne doit peut-être pas généraliser; les conditions varient selon le poste.

PÉRONNET : Les nominations par intérim devraient être très exceptionnelles. Surtout à cause d'un élément peu facile à mesurer, mais dont on devrait tenir compte : celui des rapports interpersonnels. Lorsqu'une personne occupe un poste, si elle fait déjà un bon travail, c'est difficile d'être très objectif quand vient le moment de voter de nouveau après six mois ou un an. On respecte la personne; on l'aime bien. Les élections trop fréquentes sont problématiques.

RECTEUR : Le caractère exceptionnel d'une pratique de nominations intérimaires est tout à fait juste; on doit respecter cela. Mais tous les mandats n'arrivent pas à terme; il y aura toujours des situations imprévisibles qui demanderont qu'on nomme une personne responsable en attendant que le poste soit pourvu de façon permanente. De plus, cette politique, qui serait un genre d'amendement à la *Politique de sélection des cadres*, relève du Conseil. On demande l'avis du Sénat. Il faut savoir que lors du règlement d'un grief, il a été entendu qu'on soumettrait au Conseil une telle politique. On est peut-être en train de se bureaucratiser inutilement, mais il y a un historique à l'évolution de ce dossier.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 Association des étudiants et des étudiantes d'études supérieures

Voir le Document J, p. 1

MICHAUD : Depuis le 23 octobre dernier, il existe, au Campus de Moncton, une association destinée aux étudiant-e-s des cycles supérieurs, mise sur pied en collaboration avec la FESR. On pense qu'elle sera profitable à toute la communauté universitaire. Les étudiant-e-s eux-mêmes ont démontré un vif intérêt pour un tel regroupement. L'Association aura un bureau et un téléphone. On peut communiquer avec elle pour obtenir, par exemple, l'opinion des étudiant-e-s sur une question en particulier.

WYBOUW : Les étudiant-e-s du 2e cycle et du 3e cycle de toutes les facultés ont-ils «embarqué » dans cette association? Elle-t-elle vraiment représentative de toutes les étudiant-e-s de cette catégorie?

MICHAUD : Des affiches ont été placées partout pour inciter les étudiant-e-s à assister à l'assemblée générale. Il y aura d'autres réunions pour préparer la constitution et élire un bureau de direction. Il s'agit d'aller chercher les opinions du plus grand nombre de personnes possible. Au départ, pour voir s'il y avait ou non un intérêt, la stratégie a été d'aller voir chaque conseil étudiant. Je sais que les gens de la M. B. A. ont bien participé. Il faut aller chercher davantage d'étudiants-e-s à temps partiel.

16.2 L'intégration et la persistance des étudiantes et des étudiants à l'Université

de Moncton (R. Baudouin)

RECTEUR : Cette étude, commandée dans le cadre du dernier plan stratégique, a été menée par le professeur Robert Baudouin avec l'appui du Centre de recherche et de développement en éducation. Contrairement à certaines études faites dans le domaine, celle-ci ne vise pas la clientèle qui a quitté l'Université; elle s'adresse à l'ensemble des étudiant-e-s inscrits à l'Université en 1994. Avant même leur admission, ils ont répondu à un questionnaire. Le chercheur les a ensuite suivis durant une période donnée et il a tenté de cerner les facteurs reliés à une bonne ou à une mauvaise intégration à l'Université. Il y a dans ce rapport beaucoup d'information très pertinente pour ceux et celles qui ont des responsabilités sur le plan académique. Plusieurs instances l'ont reçu. Il sera présenté également au Comité sur la mise en valeur de l'Université. Je souhaite qu'il soit discuté dans les facultés et qu'à un prochain Sénat, il fasse l'objet d'un comité plénier, si les membres sont d'accord.

16.3 Le nouveau monde de la communication savante : les défis et les choix

du Canada

RECTEUR : Trois associations nationales se sont concertées pour faire cette étude. Celle-ci a été soumise à l'AUCC, qui suggère fortement à ses institutions membres d'en discuter. Étant donné les préoccupations du Sénat quant à la qualité de la documentation et l'état de nos bibliothèques, il y aurait lieu d'en discuter ici. Je suggère qu'elle fasse bientôt l'objet d'un comité plénier. En prévision de notre discussion, les bibliothécaires de l'Université pourraient également l'analyser.

16.4 Principes éthiques en enseignement universitaire

RECTEUR : Un regroupement d'éminents professeur-e-s d'universités du Canada, récipiendaires du Prix national 3M, viennent de produire un document sur l'éthique dans le cadre d'une carrière professorale. On vous le fera parvenir. Il faudrait peut-être le regarder ensemble au Sénat.

17. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion se tiendra par vidéoconférence le 6 décembre. Les lieux seront annoncés.

18. CLÔTURE

R : 16-SAC-961101

Nicolas Landry propose :

« Que la séance soit levée. »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

Il est 17 h 35.

Contresigné le _____

_____ Président

_____ Secrétaire